

La Gazette de Joliette

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Vol. 4.

JOLIETTE, PROVINCE DE QUÉBEC. — 5 JUILLET 1866.

No. 20.



NTIMBA LAPORTE,

HORLOGER & BIJOUTIER.

PLCE DU MARCHÉ,

VILLE DE JOLIETTE.

M. ANTIME LAPORTE, tient constamment assorti de Bijoux, etc., aussi complet et à des prix raisonnables, et il attire spécialement l'attention sur ses montres.

JOUEUX D'ENFANTS,
MONTRES,
HORLOGES,
BAGUES,
BRACELETS,
ÉVENTAILS,
MIROIRS,
LUNETTES,
Etc., Etc., Etc., Etc.

M. LAPORTE se charge de toute RÉPARATION dans ces deux branches, qu'il exécute avec soin et sous le plus court délai.
Joliette, 11 Avril 1866.

J. B. ROLLAND & FILS,
LIBRAIRIES-ÉDITEURS.

ET IMPORTATEURS DE PRODUITS
FRANÇAIS, BELGES,
Allemands et Américains.

**RUE ST. VINCENT 12 & 14,
MONTREAL.**

ASSORTIMENT COMPLET

Livres de Prières et de Littérature; Livres et fournitures d'Écoles; Livres de Comptes; Fournitures de Bureaux; Papiers et Enveloppes de Fantaisie; Cartes, Images, Médailles; Crucifix, Chapiteaux, Médailles et Bénédictions; Dentures, Botes de Matière matiques; Modèles de Dessin et de Broderie; Bijouteries, Montres, Horloges, Miroirs; Parfumeries, Brosses et Peignes; Vases, Flacons, Statuettes en Porcelaine; Tapissérie Anglaise et Américaine; Cartes à jouer, (agence des Échiquiers); Vins et Liqueurs de qualité supérieure.

Spécialité des articles employés dans les Maisons Religieuses, Lycées, Collèges, Pensions et Écoles.
B. ROLLAND & FILS.



La Gazette de Joliette.

Journal Politique et Commercial.

IMPRIME ET PUBLIE PAR

A. FONTAINE.

Rue Notre-Dame, — JOLIETTE.

Publié deux fois par semaine,
undi et Jeudi.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

DEUX PIASTRES PAR AN,
Invariablement payable d'avance.

CONDITIONS D'ANNONCES.

Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion 50 cts., 2e 25 cts., pour chaque insertion subséquente.
Au delà de dix lignes 7 cts., par ligne pour la première insertion et 2 cts., par ligne pour chaque insertion subséquente.

On traitera de gré à gré pour les Annonces qui ne sont pas publiées trois mois et au delà.

Les abonnements ne seront pas pour moins de 3 mois.
Il faudra donner au moins un mois d'avance pour continuer son abonnement.

Toutes lettres, communications et c., doivent être adressées franc de port à A. Fontaine.

ADRESSES D'AFFAIRES.

OLIVIER & BABY,
AVOCATS.

Coin des Rues St. Viateur et St. Marie
JOLIETTE.

M. Baby suivra les Circuits de Montcalm et L'Assomption.
Joliette, 11 Avril, 1866.

A. FONTAINE,
AVOCAT.

RUE NOTRE-DAME,
JOLIETTE.

M. GRANGER,
NOTAIRE.

St. AMBROISE DE KILDARE.
26 Décembre 1867.

J. N. A. McCONVILLE,
AVOCAT.

Rue St. Charles Borromée
JOLIETTE.

M. McConville suivra les Circuits de Montcalm, où il a un bureau tenu par M. J. E. B. Beaupré.
Joliette, 25 Novembre 1865.

J. U. RICHARD,
AVOCAT.

BUREAU ET RÉSIDENCE:

PLACE BOURGET
JOLIETTE

M. Richard suivra les Circuits de L'Assomption, Montcalm & Berthier.

BARTH. VEZINA & DESORNIER,
NOTAIRES.

RUE MANSEU.
Joliette, 11 Avril, 1866.

NARCISSE MARTEL,

HUISSIER
De la Cour Supérieure.
Joliette, 11 Avril 1866.

DR. F. X. COTE

RUE ST. PAUL
JOLIETTE.

É7 Visible à toute heure.
Joliette, 11 Avril, 1866.

P. S. LIPPE,
AVOCAT.

Coin des Rues St. Viateur & Place Bourget.

(Vis-à-vis le Bureau de G. Baby, Ecr.)

JOLIETTE.

M. P. S. Lippe suivra les Circuits de L'Assomption & de Montcalm.
Joliette, 12 Mars 1868.

Feuilleton.

LE GARDE-CHASSE.

Suite.

XIII

LES RÉVÉLATIONS.

—Hou ! je le sara, Chouille n'a pas la dent mauvaise.....bigre ! Sans loi, mon cher enfant, je n'aurais plus vu le soleil se coucher ni se lever non plus, car je me serais rompu les os au fond de la carrière ; et, ma foi ! mieux eût valu cela que de rester idiot et estropié comme ce pauvre François.

—Ce n'est pas à moi qu'il faut en savoir gré, monsieur Vinet, répliqua le jeune tourneur en jetant un regard par dessus l'épaule de son compagnon muet, mais bien à l'honnête garçon qui m'a fourni les moyens de vous rendre ce service.

—On ne l'oubliera pas quand le moment sera venu, reprit le garde froilement, et peut-être ce moment n'est-il pas éloigné. Le juge d'instruction compte pour suivre sérieusement l'affaire de la carrière ; tous ceux qu'en soupçonne d'avoir pris part directement ou indirectement à ce crime vont être arrêtés.

Le personnage qui se tenait dans l'ombre s'agitait convulsivement pendant qu'Hubert s'écriait avec émotion :

—Les arrêter ! On les connaît donc ?

Bigre ! certainement on les connaît.....Leurs noms sont déjà sur la liste du juge, et pour commencer, on vient d'envoyer les gardames chez le chef des braconniers cet infame gredin de Jérôme Rouiller, le maître d'école.

—Le maître d'école ! s'écria chalenreusement Hubert, il est donc enfin démasqué ?

Puis, se tournant vers le personnage muet, dont on entendait l'haleine oppressée :

—Tu le vois, Chau le Pichard, lui dit-il, tout est fini ; il ne reste plus qu'à dire la vérité.

Et il poussa vers le garde un jeune homme d'un vingt-neuf ans, de figure assez honnête, qui fondait en larmes. Vinet l'observa rapidement :

—Eh ! bigre ! je te connais, l'ami ; tu fais partie de la bande, et, pour preuve, tu dois encore avoir du rouge à la manche de ta blouse.

Claude tomba sur ses genoux :

—C'est vrai, monsieur le garde, balbutia-t-il d'une voix entrecoupée de sanglots ; j'avouerai tout.....mais, au nom du bon Dieu ! empêchez qu'il ne m'arrive de la peine ; ma vieille mère en mourrait de douleur. Oui, j'allais la nuit avec les autres ; et je prenais parfois un laquet quelquefois ou quelque perdrix. Quand je suis entré dans la bande, on me disait qu'il s'agissait seulement de tuer, de chasser et de jouer de bons tours aux gardes qui ne voudraient pas s'entendre avec nous. Ce pendant l'année dernière, lors du malheur de ce pauvre Joseph Ducros, je voulus me retirer ; alors ce brigand de chef m'accabla de menaces et je ne l'osai pas. Il est si méchant ! nous tremblions tous devant lui.....Quant à l'affaire du pont de la carrière, le maître d'école a machiné cela seul avec Petit-Renard, un pauvre imbécile abrutit par la boisson, et qu'il mène comme il veut.

Le jour où nous avons marché avec de la couleur, il nous a réunis et il nous a dit : " que nous n'avions plus rien à ménager, qu'il fallait vous faire une bonne farce pour nous débarrasser de vous," mais nous n'avons pas voulu l'écouter. Furieux de nos refus, il frappa sur la table en jurant, (car il jure quand il est avec nous !) Il nous appela " poules mouillées " et finit par nous déclarer qu'il se passerait de nous et monterait le coup avec Petit-Renard.

Alors nous les laissâmes ensemble, et quoique je ne susses pas exactement l'endroit où devait être préparé le piège, je vins bien vite prévenir Louis Hubert.

Claude avait un accent de repentir et de sincérité dont l'honnête garde était touché ; mais il entra dans les plans de Vinet de ne pas montrer cette impression.

—Les bonnes actions te seront comptées, mon garçon, reprit-il en hochant la tête ; malheureusement, je ne suis

pas le juge, moi.....Je te promets pourtant d'adopter mon rapport en ce qui te concerne.

—Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! que vais-je devenir ? disait Claude avec un désespoir déchirant, voilà donc où conduisent ces prétendues plaisanteries !... Aller en prison, passer un jugement..... j'en mourrai de honte ! Ma pauvre mère en mourra.....Sauvez-nous, monsieur Vinet ; au nom de ce que vous avez de plus cher, ayez pitié de moi ! Un seul dans notre bande est véritablement un malfaiteur ; les autres sont de pauvres diables tels que moi. Vous ne vous repentirez jamais de m'avoir tiré du borbier, mon bon monsieur Vinet, non jamais, je vous le jure !

Le brave garde avait les larmes aux yeux, mais l'obscurité empêchait de les voir, et il se taisait de peur que l'altération de sa voix, ne trahit son attendrissement. Hubert reprit à son tour d'un ton assuré :

—Claude a raison, monsieur Vinet ; parmi ces maraudeurs de gibier, un seul est capable d'un grand crime ; et celui-là je ne dois plus l'épargner.....Écoutez donc : Jusqu'ici j'étais enchaîné par un serment, et j'ai préféré supporter mille maux que de l'entreindre. Mais le jour où je recouvrai la liberté, je me promis, si le meurtrier du garde Joseph Ducros commettait un nouveau crime, de dénoncer hautement le premier ; ce nouveau crime existe ; je suis donc enfin libre de dire que l'assassin de Ducros c'est ce détestable hypocrite Jérôme Rouiller, le maître d'école.

—Ah ! bigre ! s'écria Vinet, je m'en doutais !

—Est-ce possible ? demanda Claude au comble de la surprise ; et quand tout le monde te faisait des avances et des misères, tu ne te justifiais pas ?

—Non, Claude répliqua le tourneur, et pourtant j'ai bien souffert ! Mon jeune frère Victorien, ce pauvre enfant infirme, pour lequel j'avais commis la faute de me lier avec les braconniers, était mort dans un hospice pendant que j'étais en prison. A ma sortie, les honnêtes gens me fuyaient et refusaient de frayer avec moi ; je ne trouvais plus à gagner ma vie par mon travail.....Et puis j'étais resté pendant trois mois dans un affreux cachot, où je ne voyais ni le ciel ni la campagne ; j'avais subi d'horribles angoisses, j'avais subi toutes les hontes..... Cependant, je n'ai rien dit ; j'étais aveuglé sur le compte de cet homme ; il m'avait persuadé que la mort du garde était l'effet d'un accident, d'une surprise, que sais-je ! Mais aujourd'hui je connais toute la vérité ; je peux en fournir des preuves. En mon absence Rouiller vint ici prendre mon fusil ; le sien, qu'il enchaînait toujours dans le bois, ayant été sans doute détérioré par l'humidité. Il savait où je déposais la clé de ma chambre quand je sortais ; il lui fut facile de pénétrer chez moi. C'était le soir, à la chute du jour, comme aujourd'hui ; le tisserand Fichet, qui demeurait alors avec sa femme, au rez-le-chaussée de la maison, vit Jérôme aller du côté du bois, avec le fusil qu'il cherchait à dissimuler sous sa blouse. Vers les deux heures du matin, le mari et la femme entendirent un bruit de pas dans l'escalier ; ils crurent que c'était moi qui rentrais ; ils appelèrent ; on ne répondit pas. Ils allumèrent une chandelle, et se trouvèrent face à face avec le maître d'école qui leur demanda brusquement ce qu'ils voulaient. Les pauvres gens avaient une frayeur de lui, qu'ils n'osèrent parler de ce qu'ils avaient vu ; cependant l'honnête Fichet m'a dit, plus tard, en me contant le fait, que si j'avais été condamné, il serait allé trouver les juges, et aurait avoué la vérité. Fichet et sa femme demeurèrent encore dans le village, à deux pas d'ici ; et maintenant qu'ils n'ont plus à craindre la colère de Jérôme on peut les interroger.

Vinet courut embrasser le pauvre Hubert.

—Je savais bien, dit-il, que tu étais incapable d'une bassesse, et je l'avais dit à mes poutelles, avant même que tu m'eusses suivi la vie au pont de la carrière.....Mais, bigre ! mes amis, ce n'est pas à moi seul qu'il faut conter cela ; il faut aller trouver M. de Germont, le juge, pour renouveler vos déclarations en bonne forme ; voyons, petit pourras-tu bien marcher jusqu'à l'auberge de la Grosse-Pinte ?

—Certainement, monsieur Vinet.

—Et toi, Claude Picard, tu vas venir aussi ; ton témoignage sera d'une grande importance pour la justice.

—Je le voudrais bien, monsieur le

garde, répliqua l'apprenti braconnier, en recommençant à pleurer ; mais dès que le juge me verra, dès qu'il saura mon nom, il me mettra la main au collet.

Vinet riait dans sa barbe de ces terreurs ; cependant il reprit d'un ton sérieux :

—C'est vrai, je n'y songeais pas..... Mais, bigre ! mon ami, j'ai pitié de toi et de ta pauvre vieille mère ; je vais t'indiquer un moyen de tirer ton épingle du jeu : au moment où je te parle, des personnes, beaucoup plus haut placées que nous, ont intérêt à savoir où se cache le maître d'école, ce qu'il fait et quels sont ses projets. Tu dois pouvoir répondre sur tout cela ; consens donc à vider ton sac, et, je t'en donne ma parole, tu n'auras rien à craindre pour le passé.

Claude, malgré ses angoisses, parut accueillir avec froideur cette proposition. Le métier de délateur a toujours en soi quelque chose d'odieux, même quand il s'agit d'un scélérat.

—C'est pour arrêter M. Rouiller, n'est-ce pas ? demanda-t-il timidement ; convenez que vous voulez l'arrêter !

—Eh ! bigre ! quand cela serait ! Ce coquin n'a-t-il pas assez causé de malheurs ? Sans compter l'accident de ce pauvre monsieur François, ne viens-tu pas d'entendre Hubert raconter que Rouiller avait tué Joseph Ducros ? Que voudrais-tu donc de plus ?

—Vous avez raison monsieur Vinet ; Ducros était un brave homme ! Peu de temps avant sa mort, il m'avait pris en flagrant délit, quand je venais de tirer un faisan au *brancher* au lieu de me déclarer procès-verbal, il me dit : " Tu es le fils d'une honnête femme ; va-t'en, et que je ne t'y reprenne plus. " Et l'affaire n'eut pas de suite.....Allons ! monsieur Vinet, je serai ce que vous voudrez et je dirai ce que je sais.

Les traits du garde exprimèrent une vive satisfaction.

—Eh bien ! mon garçon, demanda-t-il avec empressement, qu'est devenu Rouiller ?

—Depuis hier, il se cache chez Petit-Renard.....vous savez ? cette mesure isolée au milieu de la lande.

—Ah ! bigre ! dit Vinet un peu désappointé, il aurait bien dû choisir un autre gîte que cette bicoque ; on ne peut en approcher sans être vu d'un quart de lieue à la ronde.

—Ensuite, monsieur Vinet, il est là maintenant ; mais peut-être n'y sera-t-il plus dans quelques heures.....Ce soir, il voulait envoyer un message à Honday pour prévenir le conducteur de la diligence de le prendre vers les trois heures du matin, quelque part sur la route. Quand il saura qu'on est venu pour l'arrêter, il n'en sera que plus pressé de partir.

—C'est bon ; mais, pour voyager ainsi comme un mildred, le maître d'école a donc de l'argent ? Je croyais qu'il buvait tout au cabaret.

—Je le croyais aussi ; mais il paraît qu'il fait de belles économies dans son état.....Hier, il a voulu nous décider à quitter le pays avec lui, en nous disant que nous allions être mis en prison ; il nous a montré des louis d'or dans ses poches et aussi dans des chiffons de papier qu'il a tirés d'un beau portefeuille ; il disait que ces chiffons de papier valaient mille francs d'argent blanc, et il nous proposait de partager si nous consentions à le suivre.

—De l'or, un portefeuille, des billets de banque ! s'écria Vinet en bondissant de joie, c'est bien mon affaire !... Ah ça ! mon garçon, reprit-il d'un ton plus posé, Rouiller est-il armé ?

—S'il est armé ! Son fusil à deux coups ne le quitte pas plus que son ombre ; et puis il a maintenant un beau pistolet, garni d'argent, qu'il porte sous sa veste. Oui, certes, il est armé, sans compter que Petit-Renard n'est pas manchot avec son vieux rouillard ! Ils descendraient cinq ou six gendarmes pendant le temps de compter six.

Mais Vinet ne releva pas cette observation inquiétante.

—Le pistolet aussi ! reprit-il en se frottant les mains ; ah ! bigre ! ça flatte d'avoir deviné ça.....Maintenant, mes amis, continuez l'avec entrainement, allons bien vite trouver M. de Germont et nous concerter avec lui ; pas une minute à perdre.....Mais un moment ; il est inutile que l'on nous voie sortir ensemble ; cela pourrait donner à penser, et le maître d'école doit avoir des espions dans le pays.....Allez à l'auberge de votre côté ; surtout gardez-vous bien de lambiner en route et de parler à qui que ce soit.....Moi, je vais prendre un

autre chemin ; j'arriverai chez le juge en même temps que vous. Est-ce dit ?

Hubert avait pris une canne pour soutenir sa marche et il était prêt à partir. Mais son compagnon hésitait encore.

—Monsieur Vinet, dit-il en recommençant à larmoyer, me donnez-vous votre parole que, si je vous suis, on ne m'arrêtera pas ?

—Eh ! oui, je te la donne, vilain pleurard ; en veux-tu la preuve ? Le juge ignore même que tu existes. ... Seul je connais ton affaire, et si tu te conduis bien, jamais ni juge ni tribunal n'entendra parler de toi pour le passé ; mais il faut aller droit, tu comprends ?

—Ah ! mon bon monsieur Vinet, vous me sauvez plus que la vie, et ma mère priera pour vous !

Quelques minutes après, ces trois personnes arrivaient séparément à l'aubépine sans avoir été remarquées. Le juge et son greffier étaient à table, s'efforçant d'avoir raison d'un poulet maigre, qui, deux heures auparavant, s'ébat ait sur le fumier de la basse-cour. Mais au premier mot de Vinet, les fonctionnaires se hâtèrent de quitter leur repas pour passer dans une pièce voisine avec les ci-devant braconniers et la garde.

(A Continuer.)

“LA GAZETTE DE JOLIETTE.”

JOLIETTE, 5 JUILLET 1869.

NOUVELLES DU JOUR

Tout le monde les connaît. La nouvelle du jour, ce sont les vacances : vacances au collège, à l'école, à l'Académie, au convent, au lycée &c.

La semaine dernière ont eu lieu, dans presque toutes nos maisons d'éducation les examens qui ont été très brillants. Au collège, il y a eu, la veille, mercredi, une charmante soirée musicale et dramatique, qui a été très applaudie. On y jouait le Drame “La forêt noire.” Jeudi matin a eu lieu la distribution solennelle des prix, précédée de quelques discours et d'expériences chimiques. La séance a été des plus intéressantes :

Tous les parlements sont en vacances, mais le Conseil de Québec travaille avec ardeur. Des séances palpitantes d'intérêt doivent avoir lieu durant toute cette semaine. Le sujet de l'immigration Européenne y sera débattu. On s'occupera aussi de la distribution des deniers pour les chemins de colonisation, de la nomination des agents de colonisation, et de la nomination générale des magistrats de District. — Il y a tout lieu d'espérer que le District de Joliette aura son magistrat, un des premiers.

CORRESPONDANCE.

LA ST. JEAN-BAPTISTE A ST. AMBROISE.

Jeudi matin, jour de la St. Jean Baptiste, des les premières fleurs de l'Écarlate, le village de St. Ambroise de Kildare se réveillait au bruit du canon. Chacun se mettait à l'œuvre ; des arches commencées la veille, étaient revêtues de verdure et de fleurs ; les maisons pavoisées de tentures entremêlées de feuilles d'érable ; des pavillons de différentes couleurs s'élevaient de toutes parts. Le canon continuait à résonner ; partout régnait une ardeur, une activité incroyable. La joie rayonnait sur toutes les figures. Pourquoi donc ces travaux ; cet empressement ? Pourquoi des visages si gais ? des propos si joyeux ? C'est que pour la première fois, St. Ambroise de Kildare voulait chômer la fête Nationale ; pour la première fois ses habitants voulaient en corps faire voir qu'ils aussi sont Canadiens ; que, quoique placés loin des grands centres, au pied des montagnes, ils n'en aiment pas moins leur patrie.

Dès six heures du matin, la foule encombra le village, et tous, jusqu'aux petits enfants, voulaient prendre part à cette solennelle démonstration de patriotisme.

A sept heures, une nombreuse cavalerie alla musique en tête, jusqu'aux limites de la paroisse au-devant de la compagnie volontaire de Ste. Melanie, qui avait bien voulu venir rehausser par leur présence, l'éclat de la fête, et les deux bandes réunies, reprirent le chemin du village, où elles s'arrêtèrent quelques instants. A neuf heures et demie, on se dirigea vers l'église qui avait été préparée pour la circonstance. L'entrée se fit au son d'une musique bruyante.

Plus de deux mille personnes se pressaient dans l'enceinte. Grand nombre ne purent y pénétrer. Les étrangers affluèrent. Jamais on n'a vu pareille foule.

La messe de Bordelaise fut chantée avec toute la pompe caractéristique des grandes solennités. Messire D. Laporte officiait. Messire E. Laporte de Joliette, s'était chargé de faire le sermon de circonstance, et il a traité son sujet avec éloquence et patriotisme.

Le pain bénit était superbe. Le collége fut fait par D^{re} Léa Dessert, accompagnée par M. Urgel Forest, et Dlle. Evélina Pelland accompagnée par M. Henri Héti.

Après la messe eut lieu la procession. Parmi les étendards, on remarquait surtout les drapeaux St. Jean-Baptiste et Canadien. Après la cavalerie, les musiciens, l'infanterie, et les élèves de l'école, se défilèrent la suite des différents corps de métiers. Le plus curieux à voir était une scie ronde, paraissant mue par la vapeur, mise en opération par M. Joseph Cornellier. L'agriculture était représentée par deux charrettes, dont l'une, traînée par des bœufs, était la charrue à rouelle de nos pères, et l'autre une charrue améliorée, du dernier goût, traînée par deux magnifiques chevaux.

Dans un char particulier étaient trois enfants, qui par leurs costumes et leurs manières, représentaient St. Jean-Baptiste, Jacques Cartier, et un chef sauvage.

Sur tout le parcours de la procession, le chemin était bordé de feuilles d'érable et de pavillons. Après deux heures de marche, on s'arrêta chez M. J. Cornellier. Le président de la société de la St. Jean-Baptiste adressa quelques paroles de remerciement à l'assemblée ; puis suivirent plusieurs discours qui furent couverts d'applaudissements.

Après quelques instants de repos, la milice volontaire exécuta diverses évolutions, très bien réussies, entr'autres la représentation d'une attaque de cavalerie qui amusa beaucoup les spectateurs.

Vers quatre heures du soir la foule se dispersa enchantée de la journée, se promettant bien de ne jamais manquer de chômer sa fête nationale.

UN SPECTATEUR.

ACTUALITÉS.

Le 27, M. l'administrateur du Diocèse a fait, au milieu des cérémonies usitées en pareil cas, l'installation d'un nouveau Chanoine de la Cathédrale, le Rvd. M. Lamarche, qui a ensuite officié au service divin.

Un avis dans la Gazette officielle du Canada annonce l'élevation de M. McLelan, de la Nouvelle-Ecosse, au poste de Sénateur.

Les ordres de milice donnent l'allocation suivante à partir du premier de juillet. Pour instruction durant le jour de chaque troupe de cavalerie, \$50 par année ; pour instruction de chaque batterie de campagne, \$200 ; pour chaque batterie de garnison ou compagnie d'ingénieurs ou d'infanterie, \$40 ; pour instruction d'exercice dans les brigades rurales, \$25 ; pour soin des armes, \$40 par compagnie et \$60 par troupe et \$5 pour frais de port par chaque compagnie.

Les troubles en Irlande continuent à inquiéter le gouvernement anglais. Le comte Spencer, depuis son arrivée à Londres a eu plusieurs entrevues avec M. Fortescue, aux-elles il a donné des détails circonstanciés sur les derniers troubles et sur l'esprit qui anime la population. Le vice-roi s'est déclaré en faveur d'une mesure tendant à régler les différends existant entre les propriétaires et leurs tenanciers, et il a soumis à M. Fortescue l'esquisse d'un projet de loi qui a cet effet qui a été discutée dans le conseil des ministres.

Le prince Arthur doit arriver cet automne, en Canada, où il sera attaché comme officier à la Brigade de Carabniers stationnée à Montréal. A son retour, au printemps de 1870, il joindra un bataillon du même corps qui sera envoyé en garnison à Woolwich.

Un bruit qui fait beaucoup de sensation en ce moment dans le monde anglican, est la conversion au catholicisme de la comtesse Spencer. Son mari, le vice-roi actuel d'Irlande, se proposerait de suivre prochainement son exemple.

La nouvelle qu'annonçaient dernièrement des dépêches de Chine, reçues en Angleterre, d'un incident d'une certaine gravité survenu entre un fonctionnaire du Celeste Empire et la Légation de France à Pékin, est aujourd'hui confirmée. Le frère du prince Kong a donné, pour un motif futile du reste, un soufflet au secrétaire de la légation française. Toutes les légations étrangères ont pris le parti de l'offensé, et ont mis le gouvernement chinois en demeure de lui faire des excuses, durant les trois jours. La dépêche qui nous donne ces détails ne dit rien encore de la réponse du gouvernement chinois.

Durant l'avant dernière semaine, dix navires, dont sept steamers, sont parties de Liverpool avec des émigrants ; sept d'entre eux à destination des États-Unis, deux pour le Canada, et un pour le Nouveau-Brunswick. Les sept steamers emportaient environ 5, 000 passagers, et les navires à voiles 1,000. Le premier

de ces chiffres ne comprend pas les passagers irlandais que les steamers de Liverpool ont pris à Queenstown, où ils sont escale.

LES FLEURS DE L'HISTOIRE.

Le pavot, je crois, est la première fleur qui se soit immiscée à la politique.

Sextus, le plus jeune des fils de Tarquin le Superbe, réfugié dans la ville de Gabies, qu'il voulait livrer à son père par trahison, lui envoya un message secret pour lui demander ses ordres. Tarquin était dans son jardin ; il ne vent pas donner une réponse écrite qui pourrait être interceptée ; il ne vent pas confier à l'envoyé des paroles qui pourraient être redites. Il continue sa promenade en abattant avec une baguette les têtes des pavots les plus élevés, et congédie l'émissaire. Celui-ci répète à Sextus ce qu'il avait vu ; Sextus comprend, fait perir les plus grands de la ville, et s'empare de Gabies.

Ce n'est pas le seul exemple de correspondance hiéroglyphique et mystérieuse que nous trouvons dans l'histoire.

Aulu-Gelle cite un procédé de correspondance secrète, employé par les Lacédémoniens, — principalement pour que les magistrats restants à Sparte pussent correspondre en toute sécurité avec le général de l'armée occupé au dehors. Ils prenaient deux baguettes rondes, de la même longueur, de la même épaisseur. Le général emportait une de ces baguettes, l'autre restait sous la garde des magistrats.

Lors qu'on avait une communication à faire à l'armée, on roulait une bande de papyrus ou d'étoffe en spirale autour de la baguette conservée ; on écrivait ensuite sur la bande transversalement les lignes allant d'un bout de la baguette à l'autre, on déroulait la bande qui ne présentait que des caractères confus et incohérents, et on l'envoyait au général, qui lisait la missive après avoir roulé la bande de papyrus sur sa baguette.

L'Arle était sous la domination de Darius. — Histice, d'une famille assez illustre de ce pays, était prisonnier à la cour du roi des Perses. Voici ce qu'il imagina pour correspondre avec Aristogoras, un de ses partisans : Un esclave, auquel il pouvait se fier, feignit d'être malade et s'enferma dans une chambre. Histice lui rasa la tête et écrivit, sur son crâne nu et uni, ce qu'il avait à faire savoir à son correspondant ; puis l'esclave laissa repousser ses cheveux.

Quand ils eurent atteint leur longueur ordinaire, Histice l'envoya à Aristogoras qui, averti de ce qu'il devait faire, rasa à son tour la tête du messager et lut la missive sur son crâne depouillé.

On cultive le pavot pour ses graines, qui donnent l'huile d'olive, qui, comme huile comestible, a sa place immédiatement au dessous de l'huile d'olive et que quelques personnes lui préfèrent.

Cette huile ne possède à aucun degré les qualités narcotiques du pavot, tandis que la capsule qui renferme les graines d'où on l'extrait distille un suc résineux connu sous le nom d'opium.

C'est ainsi que le pavot s'est trouvé mêlé à la guerre que les Anglais, ces énormes épiciers, ont faite aux Chinois il y a quelques années pour obliger à leur acheteur de l'opium que leurs navires vont chercher dans les colonies des Indes.

Les pavots, et surtout l'espèce appelée coquelicot, embellissent les jardins des fleurs les plus magnifiques qui laissent comme éclat et comme variété bien loin derrière elles la plupart des fleurs rares si chèrement amenées, si chèrement entretenues dans les serres ; on peut pour quelques sous acheter en une fois de la graine pour toute sa vie.

Lorsque j'habitais la Normandie, j'allais quelquefois me promener dans la campagne, une poche pleine de graines de pavots et de coquelicots, et je les semais au hasard dans les champs, où l'été suivant ils fusaient l'admiration des paysans qui les croyaient venus là à l'état sauvage.

L'aubépine a été louée par les anciens. Les Grecs l'ont appelée Philetairo, qui aime ses amis, et Alexaire, protectrice. Je serais porté à croire que ces deux épithètes s'appliquent aux nids des oiseaux et aux champs qu'elle entoure de ses haies ; mais Nicandre, Diogène Laërte, Dioscoride, Hesyehus et plusieurs autres décrivent les vertus qui selon eux lui ont mérité ces titres :

Ses rameaux appendus aux portes et aux fenêtres détournent les maléfices des enchanteurs.

Et Ovide dit au sixième livre des fastes :

“ Il lui donne une branche d'aubépine pour écarter des portes toute funeste aventure.”

L'aubépine aurait pu être reine des arbres. Il est dit dans la Bible, Livre des Juges, chap. IX, verset 8, que “ les arbres allèrent un jour pour élire un roi sur eux.”

Ils proposèrent successivement la couronne à l'olivier, au figuier, à la vigne, qui refusèrent, étant très occupés de leurs fruits ; on s'adressa alors à l'aubépine, qui annonça une telle sévérité, si

elle était élue, que les arbres s'en retournèrent.

L'aubépine a un rôle charmant : au printemps, elle pare et embellit les haies de ses fleurs blanches en corymbes, doucement parfumées, et elle offre aux oiseaux, dans ses rameaux serrés et armés d'épines, une hospitalité sûre pour leurs nids ; de ces mêmes épines, pendant l'hiver, elle accroche un peu de la laine des moutons qui viennent tondre l'herbe, restée verte grâce à l'abri que l'aubépine lui donnait contre la bise, et cette laine est trouvée par les oiseaux, en quête de matériaux pour leurs nids ; l'hiver, telle est couronnée de fruits d'un beau rouge amaranthe, qui sont une nourriture assurée pour les merles, les grives, les mésanges, etc., et dont la pulpe un peu farineuse n'est pas dédaignée par les enfants.

Il semble que l'aubépine a assez d'ouvrage comme cela, et qu'elle pourrait s'en contenter. Eh bien ! elle s'est avisée une fois, dit-on, de se mêler de politique, — et dans quelle circonstance ! — pour glorifier un des grands crimes dont l'histoire ait conservé le souvenir : l'assassinat d'un peuple par son roi, la Saint Barthelemy.

Les rois vivants devraient se défier beaucoup de la louange, en voyant dans l'histoire qu'il n'est pas de forfait qui n'ait été loué.

ALPHONSE KARR.

(Extrait de la Correspondance Romaine du Franco-Canadien.)

UN DOUBLE ADIEU.

Un romancier canadien disait “ une de perdue deux de trouvées, et nous, nous devons dire un de retrouvé deux de perdus. Jeudi soir nous pressions la main à deux amis qui nous quittaient pour des motifs bien différents. Gastimir de Heapel écoutant la voix de son cœur, partait pour la Pologne, où sa présence est nécessaire, pour éviter à sa noble famille le sort de tant d'autres que le puissant Autocrate des Russies a détruites ou exilées dans les déserts de la Sibirie. L'émotion était dans la voix de ce noble compagnon d'armes lorsqu'il nous dit ses derniers adieux, deux amours se pressaient dans son cœur, l'amour filial et l'amour du drapeau pontifical sous les plus glorieux duquel, il aurait si volontiers versé le sang généreux qui coule dans ses veines. Dans cette alternative, le choix n'était pas douteux, mille voix diversément au jeune zouave, quitte ton drapeau, pour aller consoler ta vénérable mère, et détourner de ta famille, un malheur, une grande infortune et le jeune zouave a obéi, risquant pour le bonheur des siens, son avenir, sa félicité, sa tête même. Noble ami ! Nous ne nous reverrons plus sur cette terre, mais nous te donnons rendez-vous haut. Combats pour ta patrie, la généreuse et héroïque Pologne, pendant que nous défendrons nous, le siège de St. Pierre, le Glorieux Pontife Pie IX, dont les douleurs et le martyre de la Pologne ont provoqué les anathèmes contre le bourreau.

Quelques minutes après avoir dit à ce brave ami, qui le soir même devait quitter Rome ; et nous fallut encore dire adieu à un autre ami, Basile Lamarque. Ce sont des scènes qui jettent un voile de deuil, sur les jours si gais de notre vie de zouave. Mais à tout tabiau il faut des ombres.

ANIMAUX IMPORTÉS.

Voici la liste des animaux importés par la société d'agriculture de ce comté et qui ont été vendus le 26 ultimo aux membres de cette société, et le nom des acheteurs :

Veau, Durheim, (13 mois,) vendu à M. Auguste Drolet et frères, de Ste. Elizabeth. \$62.50

Veau, Gallonem, (13 mois,) vendu à MM. De Lamaudière et autres de Joliette. \$50.00

Veau, Devonshire, (18 mois,) vendu à M. Crépeau, Eer., de St. Félix. \$34.00.

1 Bêlier, Castwell-Leicester, vendu à Ls. Bellerose, de St. Félix. \$16.00.

1 Bêlier, de même race, vendu à A. Guibault, Eer., de Ste. Elizabeth. \$18.50.

1 Bêlier, de même race, vendu à Jos. Rivest, de St. Paul. 11.00.

1 Brebis, de même race, vendue à Jos. Geoffroy, de Ste. Elizabeth. \$12.00.

1 Brebis, de même race, vendu, à J. Bte. Geoffroy, de Ste. Elizabeth.

Ces bêtes à cornes ainsi que ces montons, sont de race pure et sont très gros pour leur âge. Les montons ont la laine très longue et en fournissent huit livres généralement par tonte.

Les prix payés pour ces animaux, nous dispensent de tout commentaire et disent assez leur valeur.

MACHINE A LAYER L'OR. Dans un pays possédant des mines aussi riches et aussi considérables que le nôtre, toute découverte, toute invention tendant à

en améliorer et en perfectionner l'exploitation doivent être regardées avec intérêt, non seulement par ceux qui sont engagés dans cette industrie, mais aussi par tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre pays dont l'industrie minière sera bientôt une des principales ressources.

Les machines construites par MM. J. B. Bertrand & Cie., de St. Roch, pour laver et séparer l'or des autres métaux, ont subi une épreuve de cinq jour la semaine dernière sur les terrains aurifères de la Rivière des Plantes, St. François, Beauce, et le résultat a surpassé les espérances qu'avait fait concevoir aux hommes compétents l'examen du mécanisme de cette machine. L'or, les pierres précieuses, et les autres minéraux ont été séparés du gravier avec le plus grand succès ; on a recueilli les moindres parcelles d'or fin qu'on a perdus jusqu'à présent par les autres procédés de lavage. La machine est portative et peut être aisément transportée d'une place à l'autre. Elle ne requiert seulement qu'un jet d'eau d'un pouce et demi, et en certains cas l'eau peut servir une seconde fois ; avec un boyau ordinaire on peut faire travailler la machine sur le versant d'une montagne ; la force motrice est celle d'un homme, et on pourra facilement laver 25 tonnes par jour au coût de 15 cents le tonneau.

Nos compagnies minières devraient donner un morceau de terre à toute personne qui ferait usage de ces machines à la condition de percevoir un droit de 5 pour cent sur l'or trouvé ; ce serait à la fois une source de revenu considérable, et une industrie permanente dans le pays. MM. J. B. Bertrand & Cie. sont prêts en aucun temps à faire de nouvelles expériences publiques afin de prouver les qualités de leurs machines pour séparer l'or de l'ivoire, le cuivre, la galène et autres minéraux de la motrice, et aussi l'or fin du quartz pulvérisé.

Pendant que la machine était en opération, elle a été visitée par tous les mineurs de l'endroit et par R. Pope, écrivain, inspecteur des mines d'or, qui tous en ont fait les plus grands éloges.

Nouvelles et Faits Divers.

MEURTRE A OTTAWA.—On lit dans le Canada :

Mardi matin à 1 hr. une rixe meurtrière a eu lieu dans une maison mal famée de la rue Besserer tenue par un nommé Benoit. On ignore encore ce qui a pu causer cette funeste bagarre qui s'est terminée par un coup de couteau, que reçut à la gorge, François Piché, un des employés de M. Miles.

Le jeune homme, d'après ce que rapportent Benoit et sa femme arrêtés depuis, comme témoins de l'affaire, ainsi que la fille Marie Latend demeurant avec eux, se trouvait avec cette dernière dans la cuisine de la maison où étaient en ce moment réunis une vingtaine de jeunes gens, lorsque Macdonald déjà sous l'influence de la boisson entra et demanda de la bière ; il tra un couteau de poche ordinaire et en frappa un coup sur la table ; on lui répondit qu'il n'y avait pas de bière dans la maison et il fut invité à sortir, il refusa de le faire, se jeta sur Piché et lui plongea son couteau dans la gorge et s'enfuit ; Piché, après avoir reçu cette blessure, tenta de retourner chez lui et sortit par une porte de derrière donnant sur la cour.

L'éveil fut donné aux voisins par le cri “ au meurtre, au meurtre,” mais ceux-ci connaissant le mauvais caractère de la maison en firent d'abord peu de cas. Cependant MM. Armstrong et Floyd remarquant que ces cris, répétés de temps en temps, devenaient de plus en plus faibles, coururent à la maison de l'homme de police Little et l'éveillèrent ; celui-ci répondit promptement à leur appel, rallia trois autres de ses confrères et tous se dirigèrent vers la cour de la maison de Benoit pour commencer leurs recherches. Ils purent facilement suivre Piché aux traces de sang qu'il avait laissées sur son passage et le trouvèrent de l'autre côté de la clôture gisant dans une large mare de sang.

Il était temps qu'ils arrivassent, car l'hémorragie avait complètement épuisé le blessé et aurait causé sa mort peu d'instants plus tard. Le Dr. Swetland fut appelé pensa sa blessure, et une voiture le conduisit à la demeure de son cousin, rue Nelson.

MacDonald n'est pas encore arrêté, la police est sur ses traces.

—Le 21 juin, un nommé Desmarais a été tué sur le canal Chambly par une pierre que lui lança un navigateur du nom de Lamontagne, à la suite d'une querelle que ces deux hommes avaient eue ensemble. Après avoir été ainsi frappé, Desmarais continua sa route vers St. Jean. Ce n'est que le lendemain au matin, que l'on s'aperçut qu'il était sur le point de mourir. Lamontagne a été arrêté. Le coroner, Loupret, ayant institué une enquête, le jury rendit un verdict “ d'homicide.” A. Chapleau, Eer., conseil de l'accusé a demandé un bref de Habeas Corpus.

ACCIDENT.—Vers le 20 mai dernier, un accident, qui heureusement n'a pas eu des suites fâcheuses, est arrivé à l'Ardoine, Nouveau Brunswick.

Les circonstances de l'affaire sont les plus singulières.

Un jeune homme de 14 ans, nommé Richard, s'en revenant des champs, dans une voiture de ferme. A ce véhicule se trouvait attachée solidement une grosse chaîne de fer munie d'un crochet au bout.

Pendant le trajet la fantasia prend au jeune homme de se passer cette chaîne autour du cou.—ce qu'il fait.

Cet amusement,—si toutefois c'en est un,—coûta cher à son auteur. Quelques arpents plus loin, il tomba par accident, et le cheval effrayé se mit à trotter. On comprend de suite la malheureuse position du jeune impudent : il se fit traîner au bout de la chaîne. Mais ce ne fut pas là tout l'accident. Le crochet entra dans sa gorge, lui traversa la mâchoire, et alla sortir par une oreille. Amis accroché, le cheval le traîna sur une longueur de 245 verges.

Quand on vint à son secours, il était tout à fait insensible.

Un médecin appelé immédiatement sur les lieux réussit à rappeler le jeune Richard à la connaissance. Quelques jours de soins ont suffi pour le guérir complètement.

Voilà un accident qui servira d'exemple aux jeunes imprudents.

SENTENCE COMMUNE.—Un télégramme reçu en cette ville hier, de la part du secrétaire d'Etat, nous apprend que la sentence de Quinn a été commuée en un emprisonnement pour la vie.

VERDICT DE MEURTRE.—Eugène Poitras, accusé du meurtre de J. B. Ouellet, dans le bas du St. Laurent, a subi son procès au dernier terme de la Cour criminelle du district du Saguenay. Il a été trouvé coupable et condamné à mort.—idem.

MORT SUBITE.—Madame Pierre Cardinal, de Sillery, est morte subitement vendredi dernier, d'une congestion des poumons. Elle était âgée de 32 ans.—idem.

—Un télégramme de Rimouski nous apprend que vers six heures jeudi au matin, un incendie se déclara dans une maison à deux étages dont la partie supérieure était occupée par le propriétaire, M. Joseph Dion, et la partie inférieure par M. Thomas Larue. La bâtisse a été réduite en cendres. Un enfant de M. Dion âgé de 5 ans seulement a péri dans les flammes. M. Dion perd tout ce qu'il possédait, rien n'étant assuré. M. Larue est parvenu à sauver tous ses meubles.—idem.

8600 DE RÉCOMPENSES.—Messieurs Martin et Monat, marchands de Montréal offrent et promettent de payer une somme de six cents piastres courant, à quiconque leur fera trouver l'argent qui leur a été volé à bord du steamboat Québec, descendant de Montréal à Québec, Vendredi, le 18 Juin, courant ou le samedi le 19 au matin.

Le montant volé est de cinq cents louis ste ling en souverains et demi souverains et quatre cents piastres en pièces de trente et quinze sols anglais, deux chèques et billets de 8500. Cet argent était lors du vol entre les mains de M. Pierre Gravel, leur commis, qui l'avait dans sa maile déposée par lui, dans sa cabine No. 101 du vapeur Québec.

A la dernière réunion publique qui a eu lieu à Vincennes, M. Boulez, candidat du gouvernement contre Eugène Pelétan, exposait ses opinions politiques.

Tout à coup : "Etes vous partisan de la guerre?" Non, répond M. Boulez, je veux la paix, rien que la paix.

"Alors, reprend le même individu, nous n'avons pas besoin de "Boulez." L'honorable candidat ne put plus placer un mot, et l'assemblée se sépara au milieu des éclats de rire.

VARIETES

L'écriteau suivant est visible au-dessus de la porte d'un marchand de meubles de la rue d'Enfer :

A VENDRE ICI

Un meuble de jardin composé de six pièces.

Ceci est assez alléchant. Cela doit faire un joli appartement, ce jardin composé de six pièces. Continuons :

2 fauteuils, 2 chaises et 2 canapais, le tout étrené et d'une solitude extraordinaire.

Voilà bien l'affaire d'un homme de lettres qui n'aime pas qu'on le déränge. Il n'a qu'à s'asseoir sur un de ces meubles-là.—Nous la garantissons au moins, leur solitude ?

—La scène se passe en Sorbonne, dans la salle des examens au baccalauréat—des lettres.

M. Saint-Marc Girardin au candidat.—Monsieur, quelles sont les principales conquêtes de Louis XIV ? Le candidat, d'un air dégagé.—J'avoue que je n'en connais qu'une ; c'est

celle de mademoiselle de La Vallière.

M. Saint-Marc Girardin, qui sait être homme d'esprit partout, le sut plus que jamais en cette circonstance ; il se prit à rire et donna une boule à l'élève.

—Une dame parlait de P... dont la conversation est quelquefois attrayante, mais toujours humide :

—Je le vis l'autre jour, dit elle, et l'écoutait pendant deux heures : tant qu'il parla, il plut.

—César Caporal, poète de Modène, très pauvre, très malheureux et que le guignon semblait poursuivre, disait souvent :

"Si le hasard avait fait de moi un chapelier, je crois que Dieu aurait créé tous les hommes sans tête."

—Un avocat venait d'être nommé maire d'une ville du Michigan.

—Je croyais, lui dit un de ses amis en le félicitant, que vous ne pouviez pas être maire ?

—Et pourquoi ?

—Parce que l'on a supprimé les maires du palais.

MARCHÉ DE JOLIETTE.

Table with market prices for various goods like flour, wheat, and oil. Columns include item names and prices in dollars and cents.

CANADA. PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE JOLIETTE.

No. 5727. COUR DE CIRCUIT. EN VACANCE.

Vendredi, le deuxième jour de Juillet, mil huit cent soixant-neuf.

Fabien Aycet dit Maléan, cultivateur de la paroisse de St. Paul, dans le District de Joliette.

Demandeur.

Regis Costello, ci-devant cultivateur de la dite paroisse de St. Paul et actuellement de l'Illinois, un des Etats-Unis d'Amérique.

Défendeur.

IL EST ORDONNE sur la motion de J. U. Richard, avocat, avocat du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de Alexis Trudeau, l'un des Huisiers Jurés de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, exécutant dans le District de Joliette, écrit sur le Brel de Somnation, émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Puissance du Canada, appelée la Province de Québec, et ne peut être trouvé dans ce District de Joliette, que le dit Défendeur soit par un avisement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles publié en la ville de Joliette et appelé "La Gazette de Joliette" et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelles publié en la ville de Sorel, appelé "The Pilot" notifié de comparaitre devant cette cour et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avisement et qu'à défaut par le dit Défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, qu'il soit permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

J. O. DESILETS. Député G. C. C.

Agent Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, le 1er mai 1864.

CHEMIN A LISSES.

Depuis le 29 AVRIL courant, jusqu'à la fin de l'automne prochain, les chars de "La Compagnie du chemin de fer de l'Industrie à Lanoirie," quitteront Joliette, tous les

Lundis et Jedis, à SIX heures A. M., pour conduire les passagers et transporter le flet à Lanoirie ou l'un des bateaux de la Compagnie Richelieu attendra le convoi.

Les MARDIS et VENDREDIS, les chars quitteront Lanoirie aussitôt après l'arrivée du Bateau à Vapeur.

Les chars arrêteront en allant et revenant à St. Thomas.

HOTEL RICHELIEU

C. J. GOULET

Vient d'ouvrir un HOTEL de première classe dans la maison ci-devant occupée par A. KELLY, rue St. Charles Borromée.

EN FACE

DE LA RUE NOTRE-DAME, JOLIETTE.

Les voyageurs trouveront à l'HOTEL RICHELIEU tout le confort désirable.

Les gens de la campagne y trouveront de bonnes écuries pour leurs chevaux, cour spacieuse, remise, etc., etc.

Bureau du Sheriff, Joliette, 3 juin 1869.

UN TERME ou SESSION de la Cour du Banc de la Reine,

ayant Jurisdiction Criminelle dans et pour le District de Joliette, aura lieu au Palais de Justice, en la Ville et District de Joliette,

Lundi, le Cinquième Jour du Mois de Juillet prochain,

à DIX heures de l'AVANT-MIDI. En conséquence, je donne avis à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison communale de ce District et à toutes autres personnes qu'elles y soient présentes. Je donne aussi avis à tous les Juges de Paix, Coroners, qu'ils aient à s'y trouver avec tous leurs records, indictement et autres documents, pour faire tout ce qui leur appartiendra ou à chacun d'eux de faire dans leurs capacités respectives.

B. H. LEPROHON, Sheriff.

A Vendre



Un emplacement situé dans le village de St. Jean de Matha, d'environ 1 d'arpent en superficie, avec une maison de 35 pieds sur 24 outre une boulangerie, en bonnes conditions.—Prix : \$230.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire, HER. MARTEAU.

21 Juin 1869.—Im.



CANADA :

Province of Quebec, District of Joliette.

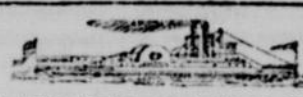
A COURT of QUEEN'S BENCH holding Criminal Jurisdiction, in an for the District of Joliette, will be held in the COURT HOUSE in the Town of Joliette, in the District of Joliette,

On MONDAY, the FIFTH day of Month of July next,

at TEN o'clock in the forenoon. In consequence I give public notice, to all who intend to proceed against any prisoner in the common goal, of the said district and to others that they must be present then and there, and I give notice to all Justices of the peace, coroners, and peace officers in and for the said district, that they must be present then and there with their records, rolls, indictments and others. Documents in order to do those things which belong to each of them in their respective capacities.

B. H. LEPROHON, Sheriff.

Sheriff's Office, Joliette, 3rd. June 1869.



COMPAGNIE DU RICHELIEU

Ligne de la Malte Royale entre Montréal et Québec, et Ligne Régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Ferrière, l'Assomption, Yamaska et autres Ports Intermédiaires.

A partir de LUNDI, le 3 Mai prochain les vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs quais respectifs comme suit, savoir :

Vapeur QUÉBEC, Capt. J. B. Labelle, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à sept heures P. M.

Vapeur MONTRÉAL, Capt. Robert Nelson, pour Québec, tous les Mardis, Jedis et Samedis, à sept heures P. M.

Vapeur TROIS-RIVIÈRES, Capt. Jos. Duval, pour Trois-Rivières, Sorel, Maskinongé, Yamaché, Rivière du Loup et Port St. François, les Mardis et à deux heures P. M.

Vapeur MOULIN-A-VEU, Capt. E. Laforce, à l'arrivée du Trois-Rivières à Sorel pour St. Aimé et les ports intermédiaires sur la rivière Yamaska.

Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Daveluy, pour Berthier, Sorel et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à trois heures P. M.

Vapeur CHAMBLY, Capt. F. Lamoignon, pour Chambly et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à trois heures P. M.

Vapeur FERRIÈRE, Capt. L. H. Roy, pour Ferrière et l'Assomption, tous les Lundis, Mardis, Mercredis, Jedis, Vendredis et Samedis, à trois heures P. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissance spécifiant la valeur ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE, Agent Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, le 1er mai 1864.

CHEMIN A LISSES.

Depuis le 29 AVRIL courant, jusqu'à la fin de l'automne prochain, les chars de "La Compagnie du chemin de fer de l'Industrie à Lanoirie," quitteront Joliette, tous les

Lundis et Jedis, à SIX heures A. M., pour conduire les passagers et transporter le flet à Lanoirie ou l'un des bateaux de la Compagnie Richelieu attendra le convoi.

Les MARDIS et VENDREDIS, les chars quitteront Lanoirie aussitôt après l'arrivée du Bateau à Vapeur.

Les chars arrêteront en allant et revenant à St. Thomas.

HOTEL RICHELIEU

C. J. GOULET

Vient d'ouvrir un HOTEL de première classe dans la maison ci-devant occupée par A. KELLY, rue St. Charles Borromée.

EN FACE

DE LA RUE NOTRE-DAME, JOLIETTE.

Les voyageurs trouveront à l'HOTEL RICHELIEU tout le confort désirable.

Les gens de la campagne y trouveront de bonnes écuries pour leurs chevaux, cour spacieuse, remise, etc., etc.

J. O. DUFRESNE,

MARCHAND TAILLEUR.

Informe ses amis et le public en général qu'il vient de transporter son MAGASIN de la rue

ST. CHARLES BORROMÉE, dans la nouvelle bâtisse de JOSEPH COUTU, EN FACE DU MARCHÉ,

où il tiendra constamment un assortiment varié de MARCHANDISES SECHES, consistant principalement en

Draps, linceuls, casimirs etc., etc., Harles faites : pantalons, habits, vestes, par-dessus,

—AUSSI—

une grande variété d'étoffes à robes, mérinos, cobourg, coton jaune, shirting, vicinceys

qu'il vendra à

BAS-PRIX.

J. O. D. attire aussi l'attention du public sur son assortiment général de

Épicerie & Provision de toutes sortes

Nota.—M. Dufresne taille toutes les étoffes, pour habits d'hommes, achetées à son établissement sans charge extra.

—Toute commande exécutée promptement et avec le plus grand soin.

LES MEDECINS LES RECOMMANDENT.

Règle générale, les médecins de quelque renommée sont opposés aux médicaments à propriétés particulières et dans beaucoup de cas se refusent l'usage à tous leurs patients ; il n'en est pas de même des "PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS" qui font une exception particulière à cette règle.

Les principaux Docteurs en médecine en recommandent fortement l'usage, et ces Pastilles se sont acquises une réputation de supériorité incontestable sur toutes les autres préparations vermifuges qui sont aujourd'hui offertes en vente de tous côtés. Elles ont été analysées et ont été déclarées reconnaître qu'elles possèdent les propriétés anthelmintiques supérieures ; elles agissent comme tonique et comme vermifuge, et en donnant du ton à l'estomac et aux intestins elles empêchent la rechute de l'enfant une fois rétabli.

Préparées seulement par DEVINS & BOLTON, Pharmaciens, Montréal, et à vendre chez tous les principaux marchands de la campagne.

M. O. DAVID,

TAILLEUR.

Informe le public qu'il vient d'ouvrir une boutique à

JOLIETTE, PLACE LA VALTRIE,

M. O. D. a une expérience de vingt années dans cette branche, et garantit tous les ouvrages qu'on lui confie.

—Tout ouvrage fait et exécuté promptement et avec élégance.

Joliette, 14 Décembre 1868.

E. ARCHAMBAULT,

HOTELIER.

L'ASSOMPTION.

A la plaisir d'informer ses amis et le public en général qu'il vient de transporter son HOTEL de l'autre côté de la rue St. Etienne, dans la spacieuse bâtisse en pierre en face de la maison qu'il occupait ci-devant.

M. Archambault possède maintenant le plus grand établissement de ce genre d'ici à Montréal.

Les voyageurs trouveront chez lui tout le confort désirable ; table toujours bien fournie de meilleurs mets ; boisson de qualité supérieure ; bons lits, etc.

Les Prix sont modérés.

N. B.—M. Archambault possède une cour ric, remise etc., etc., le tout tenu dans le meilleur état.

TRAVELLERS INSURANCE COY DE HARTFORD, CONN.

Cette Assurance assure contre les Accidents causant la mort ou entraînant l'impossibilité pour une personne, de se servir de quelqu'un de ses membres.

Capital - - - - \$1,050,005.24

Cette Assurance accorde des Polices pour un mois, deux, trois mois jusqu'à un an ou plus, et ce, pour un montant de \$500 à 10,000. En cas d'accident simple, une indemnité de \$3 à \$50 la semaine est payée à la personne blessée, ainsi assurée.

Cette Assurance combine également dans une même Police

L'Assurance contre la Vie ET CONTRE LES ACCIDENTS.

Dans ce cas, cette Assurance offre des avantages immenses et rivalise avec les autres Compagnies établies sur le même système.

Cette Assurance ayant fait le dépôt exigé par la loi de

Cent mille Dollars

est prête à accorder des Polices, et prendre des risques dans toutes les sections diverses de la Puissance du Canada.

Agences dans toutes les villes principales du Canada.

JAS. G. BATTERSON, Président.

RODNEY DENNIS, Secrétaire.

AGENT POUR JOLIETTE.

CHARLES B. H. LEPROHON

Rue St. Charles Borromée.



JULIUS FERSCHE, MANQUONNIER.

Informe le public qu'il a constamment en magasin un assortiment considérable d'OUVRAGES en PELLETIERIES, tels que,

MANCHONS, VICTORINES, CAPOTTES, PAR-DESSUS.

—AUSSI— Casques pour Messieurs, Dames.

Le tout fait avec les meilleures Pelletteries du Canada et de l'étranger.

M. Ferschke exécute avec promptitude toutes les commandes qu'on lui fait, et répare les vieux articles en pelletterie.

M. Ferschke annonce de plus qu'il paiera le plus haut prix pour toute espèce de pelletteries qu'on lui apportera.

Joliette, 9 Octobre 1867.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!

Il n'y a plus de VERMIFUGES!

On ne se sert plus d'HUILES EMPOISONNEES

On n'emploie plus ces

POUDRES NAUSEABONDES!

Dont la vue seule cause tant de dégoût aux enfants qui sont troublés par les vers.

LES PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS

Sont les seules que nous puissions recommander : c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des vers.

Voici un résumé de leurs qualités supérieures

Elles sont purement végétales,

Elles sont agréables au goût et à la vue,

Elles sont faciles à administrer, et Leur efficacité est sans parallèle

Dans les milliers de cas où elles ont été employées, les résultats les plus satisfaisants ont été apparents et les peres et meres s'empressent de leur prouver leur supériorité incontestable sur tous les autres remèdes. Un autre avantage d'une importance majeure est celui-ci ; on peut les donner à prendre aux enfants les plus délicats et en très bas âge sans craindre aucuns résultats fâcheux.

AVIS IMPORTANT.—Le succès immense qu'on obtient ces PASTILLES a fait surgir nombre d'imitations frauduleuses, nous prions donc les acheteurs de s'assurer qu'on ne leur vend pas un article falsifié. Les vrais LASTILLES-A-VERS recommandés ci-haut sont estampillés "DEVINS" et sont mises en boîtes de TRENTE PASTILLES avec les directions au long et ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

On peut se les procurer chez tous les principaux Droguistes de la ville, et en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,

CHIMISTES,

Près le Palais de Justice

Montréal, P. Q.

Joliette, 28 Novembre 1867.

Pilules Cathartiques de Ayer.

POUR TOUS LES OBJETS D'UNE MEDECINE LAXATIVE

Il n'y a peut-être pas de médecine qui soit aussi recherchée qu'un Cathartique, et il n'y en a jamais eu aussi universellement adoptée, dans tous les pays et par toutes les classes de la société, que cette Pilule douce mais efficacement purgative. La raison en est que c'est un remède de beaucoup fiable et plus effectif que les autres.

Ceux qui l'ont essayée savent qu'elle les a guéris ; ceux qui n'en ont pas fait usage savent qu'elle a guéri leurs amis et leurs voisins, et tous savent que ce qu'elle a fait une fois elle le fait toujours, et qu'elle ne manque jamais son but par suite d'une erreur ou d'une négligence dans sa composition. Nous avons et nous pouvons montrer des milliers et des milliers de certificats de cures remarquables dans les cas suivants, mais ces cures sont connues dans tout le voisinage : dès lors pourquoi les publier-nous ? Adaptées à tous les âges et à toutes les conditions dans tous les climats ; ne contenant ni calomel, ni aucune drogue délétère, ces Pilules peuvent être prises en toute sécurité par tout le monde. Leur enveloppe de sucre les tient toujours fraîches et les rend agréables à prendre, et, comme elles sont purement végétales, leur absorption est quantité ne peut être préjudiciable à personne.

Par leur puissante influence, elles opèrent dans les viscères internes pour purifier le sens et le stimuler à une action vigoureuse ; elles font disparaître les obstructions de l'estomac, des entrailles,

R. R. R.
—
90
SUR
100

DES MORTALITÉS qui arivent annuellement, sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient exterminées et chassées du système en quelques heures, si le Récupérateur Rapide ou les Pilules de Radway (suivant le cas) étaient administrées quand on s'aperçoit de quel que douleur, malaise ou légère maladie. La douleur, quelle qu'en soit la cause, est presque immédiatement guérie par le Récupérateur Rapide. Dans les cas de choléra, diarrhée, crampes, spasmes, colique bilieuse, et de fait toutes les douleurs, maux et infirmités ont dans l'estomac, les entrailles, la vessie, les reins ou les jointures, les muscles, les jambes, les bras, le rhumatisme, la névralgie la fièvre et l'agie, le mal de tête, le mal de dents, etc., etc., cèdent en quelques minutes à l'influence adoucissante du Récupérateur Rapide.

Pour les Rhumes soufflés, les Toux, l'Influenza, la Diphthérie, l'Enrouement, le Mal de Gorge, le Frisson, la Fièvre et l'Agie, les Douleurs Mercurielles, la Fièvre Scarlatine, prenez de quatre à six Pilules de Radway ainsi qu'une cuillerée à thé du Récupérateur Rapide dans un verre d'eau chaude adoucie avec du sucre ou du miel; lavez la gorge, la tête et l'estomac, avec le Récupérateur Rapide (si vous avez l'Agie ou la Fièvre intermittente lavez aussi les reins) et le lendemain matin vous serez guéri.

Comment le Récupérateur Rapide agit.

En quelques minutes, le patient sentira une légère démancheaison et la peau deviendra un peu rouge; si l'estomac est très-malade, le Récupérateur aidera la nature à rejeter la cause du mal, une chaleur se répandra dans tout le corps et ses propriétés diffusives stimulantes se répandront dans tous les tissus et veines du système, ramenant les grandes et les organes à demi paralysés à un état de santé et de vie, lequel sera suivi de transpiration et la surface du corps éprouvera une plus grande chaleur. Les maladies de l'estomac, les Rhumes, les Frissons, le mal de tête qui empêchent la respiration, la sensibilité de la gorge et toutes les douleurs soit internes, soit externes, diminuent rapidement et le patient tombe dans un sommeil tranquille, se réveille rafraîchi, plein de vigueur et guéri.

On s'aperçoit qu'on se servant extérieurement du Récupérateur, soit sur les reins ou vers les boyaux ou sur l'estomac et les boyaux, que pendant plusieurs jours on ressentira une agréable chaleur, montrant la teneur du temps pendant lequel il continuera son influence sur les parties malades.

Prix de la RECUPERATEUR RAPIDE RADWAY, 50 centimes la bouteille. A vendre par les pharmaciens, les marchands de la campagne et les épiciers.

RADWAY & CIE.

87 Maiden Lane, New-York.

129, RUE ST. PAUL.

Coin de la Rue St. François-Xavier, Montréal.

du foie, des autres organes du corps, restaurant leur action régulière à la santé et corrigeant, quand ils existent, les dérangements qui sont la première origine de la maladie.

Des directions minutieuses sont données sur l'enveloppe de la boîte, pour les maladies suivantes, que ces Pilules guérissent rapidement.

Pour la Dyspepsie ou l'Indigestion, le Manque de Sommeil, la Langueur et la Perte de l'Appétit, elles doivent être prises modérément pour stimuler l'estomac et restaurer son ton et son action à la santé.

Pour les Maladies du Foie et leurs différents symptômes, les Maux de Tête Billieux, la Jaunisse, les Coliques et les Fièvres Billieuses, elles doivent être prises judicieusement pour chaque cas pour corriger l'action de la maladie et enlever les obstructions qui la causent.

Pour la Dysenterie ou la Diarrhée, une seule dose moyenne est généralement requise.

Pour le Rhumatisme, la Goutte, la Gravelle, les Palpitations de Cœur, les Maux de Côté, elles doivent être prises continuellement, tel que requis, pour changer l'action malade du système. Avec un tel changement, ces maladies disparaissent.

Pour l'Hydropisie et les Douleurs Hydriques, elles doivent être prises en doses considérables et fréquentes pour obtenir l'effet d'une purgation drastique.

Comme Pilule du Dîner, prenez-en une ou deux pour promouvoir la digestion et soulager l'estomac.

Une dose de temps à autre stimule l'estomac et les entrailles à une action régulière, restaure l'appétit et donne de la vigueur au système. Dès lors, elle est souvent avantageuse; la même où il n'existe aucun dérangement sérieux.

Quelqu'un qui se porte assez bien trouve souvent qu'elle nettoie et renouvelle l'effet sur l'appareil digestif. Il y a des cas nombreux où des purgatifs sont requis et où les vertus de ces Pilules sont connues; le public ne peut pas hésiter à s'en servir quand on a besoin d'un purgatif.

AFFLIGS!
NE SOUFFREZ PLUS!

Quand par l'usage de l'ELEXIR DU DR. JOINVILLE vous pouvez être guéris permanemment, pour une bagatelle.

Le succès extraordinaire obtenu par cette inestimable médecine pour la faiblesse physique et nerveuse, la débilité générale, la prostration et la perte de l'énergie musculaire, la rend la plus précieuse découverte jusqu'ici.

Elles font disparaître toutes affections nerveuses, incapacité d'étudier ou de travailler, perte de mémoire, confusion, idée de suicide, craintes de folie, &c., &c., ramène l'appétit et renouvelle la santé détruite par les excès.

Jeunes gens, ne vous laissez pas blâmer par les charlatans et les médecins ignorants, mais demandez sans délai l'Elixir et soyez de suite rappelés à la santé et au bonheur. Une guérison parfaite est garantie dans tous les cas. Prix, \$1 la bouteille ou quatre bouteilles pour \$3.

Une seule bouteille suffit pour guérir les cas ordinaires.

AUSSI LES PILULES SPÉCIFIQUES DU DR. JOINVILLE pour la guérison rapide et permanent et de la gravelle, des ruptures, hernies et toutes affections des reins et de la vessie. Guérison défectuées d'un à cinq jours. Elles sont préparées avec des extraits végétaux radicalement sans danger pour le système et ne causent jamais de nausées dans l'estomac ni n'affectent l'haleine. Aucun changement de diète n'est nécessaire durant l'usage qui en est fait et leur action n'empêche nullement le malade de vaquer à ses affaires. Prix: \$1 la boîte.

Aucun des deux articles ci-haut mentionnés sera envoyé à n'importe quelle adresse, soigneusement emballés, et franc de port, par malle ou express sur réception du prix. Adressez tout ordre à BERGER SHUTTS & Co., Chimistes, No. 285, rue River, Troy, N. Y.

FAVORIS ET MOUSTACHES!

Croissent sur la figure la plus inberbe durant trois ou cinq semaines par l'usage du RESTAURATEUR CAPILLAIRE DU DR. SEVIGEE, la découverte la plus étonnante de la science moderne, agissant sur les cheveux et la barbe d'une manière presque miraculeuse. L'élite de Paris et de Londres s'en sert avec un succès flatteur. Les noms de tous les acheteurs sont enregistrés et sa satisfaction n'est pas donnée, l'agent est remis avec plaisir. Prix: par la malle, paqueté, c. franc de port. St. Des circulaires descriptives et des témoignages envoyés par la malle gratis. Adressez: BERGER SHUTTS & Co., chimistes, No. 285, rue River, Troy, N. Y.

A VENDRE.

UNE MAISON en bois à deux étages, bien terminée, avec une boulangerie y appartenant, et autres dépendances, située sur la principale rue du village de la paroisse de St. Esprit. Une bâtisse adjoignant est disposée en magasin. Conditions libérales.

S'adresser à Joliette, à EUSÈBE VILLENEUVE.

Joliette, 2 mai 1867.

L. U. FONTAINE & MARTEL, AVOCATS.

M. Fontaine tient son bureau et sa résidence à l'ASSOMPTION.

M. Martel, à

JOLIETTE.

RESIDENCE: HOTEL VILLENEUVE.

BUREAU: RUE ST. VIATEUR.

(porte voisine de C. Baby, Ecr.)

MM. F. et M. suivront les Cours de Joliette, l'Assomption et Montcalm.

Joliette, 5 Octobre 1868.

VINS! VINS! & EAU DE VIE!

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir directement de Paris des vins purs de la vigne française ainsi que de l'eau de vie, analysés à la Pharmacie centrale de Paris. D'après les certificats et attestations des supérieurs du clergé de France, Sa Grandeur, Mgr. de Montréal, n'a pas hésité à donner au soussigné un permis pour vendre ses vins pour le St. sacrifice de la messe. Le soussigné espère aussi que les médecins recommanderont ses vins à leurs patients et au public en général, surtout pour les personnes faibles et convalescentes.

L. A. PANNETON, RUE MANSEAU, JOLIETTE.

Joliette 1869.

L. A. P. tiendra constamment à l'avenir des vins et eau de vie qu'il importera directement de France.

AUX AVOCATS.

BLANCS

DE
Déclaration sur compte. Saisi-Arrêt A. Jugement, Affidavit, &c., &c.

A VENDRE A L'IMPRIMERIE

DE

"LA GAZETTE DE JOLIETTE."

Joliette, 16 mars 1868.

RELIURE.



A. DELISLE.

A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs qu'il a ouvert une boutique de Reliure, à

JOLIETTE.

COIN DES RUES ST. CHARLES

BORROMEE ET ST. VIATEUR.

Ce monsieur exécutera avec soin et promptitude tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier,

DANS TOUTS LES GOÛTS.

ET A DES

PRIX EDUITS.

N. B.—M. Delisle a travaillé dans un des plus grands établissements de ce genre, à New-York pendant treize ans, où il a acquis une expérience consommée.

Joliette, 30 Mai 1866.

—UNE JEUNE DAME revenant à la campagne après quelques mois de séjours à la ville fut à peine reconnue par ses amis. Au lieu d'une figure vulgaire, rouge et rustique, elle possédait une complexion douce et vermeille et un teint aussi poli que le marbre, au lieu de 23 ans, elle paraissait n'en avoir que dix-huit. Quant on voulut savoir la cause de ce changement si étonnant, elle répondit franchement qu'elle l'avait obtenu en se servant du BAUME CIRCAUSIEN qu'elle considérait comme une acquisition inestimable pour toute toilette de Dame. Par l'usage de ce cosmétique, Dames et Messieurs améliorèrent d'au moins cent fois leurs figures. Cette préparation, comme la nature elle-même, est simple dans ses combinaisons et néanmoins ne peut être surpassée par son efficacité à chasser les impuretés, nettoyer et embellir la peau et le teint. Par son action sur l'épiderme, elle chasse toutes les humeurs malfaisantes et en laisse la surface ainsi que la nature l'a voulu, claire, douce, polie et magnifique. Prix: \$1, envoyée par la malle ou l'express, sur réception de la commande par

W. L. CLARKE & Co., Chimistes No. 3, rue Rayet Ouest, Syracuse, N. Y.

Les seuls agents américains pour cette préparation.

Apprenez une nouvelle bonne et joyeuse. Pour jeunes et vieux, grands et petits. La beauté si rare et si précieuse. S'offre à tous; tous peuvent être jolis.

PAR L'USAGE DU

LIQUIDE BLANC,

EMAILLE DE

CHASTELLAR.

Pour améliorer et embellir le teint. La meilleure et la plus parfaite préparation en usage pour donner à la peau une nuance magnifique comparable à la perle—nuance qui ne se rencontre que chez la jeunesse. Elle chasse de suite le hâle, les rousseurs, les boutons, les pustules, la pâleur, les éruptions et toutes autres impuretés de la peau, la laissant blanche et claire comme l'albâtre. Son usage ne peut être découvert par les yeux les plus perçants, et comme elle exclusivement composée de végétaux elle est parfaitement sans danger. C'est le seul en usage chez les Français et les Parisiens le considèrent comme indispensable à une toilette complète. Plus de 30,000 bouteilles ont été vendues l'an dernier—garantie suffisante de son efficacité. Prix, 75 centimes seulement. Envoyé par la malle sur réception de l'ordre et de l'argent, franc de port, par

BERGER SHUTTS & Co., Chimistes, No. 285, rue River, Troy, N. Y.

BEAUTE

Cheveux bouclés, bruns, aérés et de soie.

PRODUITS par l'usage du FRISEUR DE CHEVEUX du PROFESSEUR DEBREUX. Une seule application est garantie pour boucler les cheveux les plus rebelles et les plus durs des deux sexes en boucles gracieuses ou en tresses massives et magnifiques. A été en usage parmi les dandies de Paris et de Londres avec les résultats les plus admirables. Ne cause aucun détrimement à la chevelure. Prix par la malle, franc de port, et empaqueté, \$1. Circulaire descriptive expédiée par la malle gratis. Adressez: BERGER SHUTTS & Co., chimistes No. 285, rue River, Troy, N. Y., seuls agents pour les Etats-Unis.

EXCELSIOR! EXCELSIOR!

L'Exterminateur de cheveux

DE

CHASTELLAR,

POUR ENLEVER LES CHEVEUX SUPERFLUS.

Pour les dames spécialement cet inestimable dépilatoire se recommande de lui-même comme un article presque indispensable pour la beauté féminine, s'applique aisément, ne brûle ni n'endommage la peau, mais agit directement sur les racines. Il est garanti pour faire disparaître les cheveux superflus tant sur les fronts bas que sur toute autre partie du corps, complètement et radicalement, tout en laissant la peau douce, unie et naturelle. Cet article est le seul en usage en France et le seul dépilatoire effectif en existence. Prix, 75 centimes le paquet, envoi franc de port, à n'importe quelle adresse sur reçu de l'ordre par

BERGER SHUTTS & Co. chimistes, 285, rue River, Troy, N. Y.

S. PIQUETTE MARCHAND.

Annonce à ses pratiques et au public en général qu'il a transporté son magasin,

A L'ANCIENNE PLACE D'AFFAIRES

DE

J. Bte. CHAPDELAINE,

où il continuera, comme par le passé, son commerce de

Marchandises Sèches,

Groceries & Provisions.

DE TOUTES ESPÈCES.

Joliette, 11 avril 1867.

A VENDRE.

A L'imprimerie de la "Gazette de Joliette,"

"Calendrier Municipal & Rural,"

par A. H. DE CAUSSIN, Ecuyer, pour

250 SOLS.

EUZÈBE VILLENEUVE,

HOTELLIER.

Informe le public qu'il a fait des charges ent dans son établissement situé

Coin des Rues Manseau et Place Bourget.

M. Villeneuve occupe actuellement 3 appartements de la maison de M. Lafontaine; ce qui permettra de recevoir un très grand nombre de personnes d'une manière convenable.

Sa table sera servie des meilleurs mets, et les meilleurs boissons seront offertes aux voyageurs.

Les fûtes de la campagne y trouveront un cour spacieux et des écuries convenables pour leurs chevaux.

Joliette, 12 Octobre 1866.

LECTEURS

VOYEZ ET LISEZ.

Roxton Falls, 18 sept. 1867.

M. Devins & Bolton.

Messieurs,—Je me fais un devoir de prôner les qualités supérieures de vos Pastilles-à-Vers végétales.

Une de mes petites filles, âgée de onze ans, d'une santé délicate, était troublée de vers qui la fatiguaient beaucoup, et j'ai à certifier que vos Pastilles lui ont donné un soulagement immédiat.

Tous ceux de mes voisins qui en ont fait l'essai sont prêts à affirmer que vos Pastilles sont infailibles pour la guérison des vers.

Voire etc.,

(Signé) E. ST. JACQUES,

Marchand.

Atelier Typographique

DE

"LA GAZETTE DE JOLIETTE"

ON EXECUTE

A CE BUREAU,

TOUTES SORTES

D'IMPRIMES,

TELS QUE

LEVIRES.

CARTES D'AFFAIRES,

ET DE VISITES

LETTES FUNERAIRES,

BLANCS DE COMPTES

BIGLETS DE BANQUE

REGULAIRES,

AFFICHES,

PROGRAMMES,

ETC., ETC.,

En différentes Couleurs et dans les derniers goûts.

DANS LES DEUX LANGUES

—

BLANCS,

POUR

AVOCATS

ET POUR

NOTAIRES,

TC., TC.

MM. les Greffiers ainsi que M

les Secrétaires des Municipalités

trouveront

aussi toutes les formules

d'Avocats dont ils ont besoin

Le tout imprimé sur

BON PAPIER,

et à des

PRIX TRES REDUITS

AUX NOTAIRES,

BLANCS

DE

VENTE,

OBLIGATION,

TRANSPORT,

PROCURATION,

&c., &c., &c.

A VENDRE A L'IMPRIMERIE

DE

"LA GAZETTE DE JOLIETTE."

Joliette, 16 mars 1868.

PAIN KILLER!

REMEDE INTERNE ET EXTERNE

POUR LA GUERISON

DES

CRAMPES ET DOULEURS DANS L'ESTOMAC.

Pour Meartrissures, Brulures, Teigne, Entorses, Enture des Articulations, Maux de Dent, Erupptions sur la Face, Névralgie et Rhumatisme,

Maux de Gorge, Rhumes subits Toux etc.

Faites-en usage dans tous ces cas et ne faites rien sans lui.

Prenez garde aux Contrefaçons! Vendu par tous les Pharmaciens.

PERRY DAVIS & FILS, Propriétaires,

Montréal.